

## TABLE DES MATIÈRES

1. INTRODUCTION
2. LE PRINCIPE FONDAMENTAL : LES QUESTIONS DE SANTÉ NE DOIVENT PAS ÊTRE ASSUJETTIES AU CODE CRIMINEL
3. L'ABSENCE DE FAITS JUSTIFIANT LA CRIMINALISATION DES QUESTIONS DE SANTÉ
4. RÉGLEMENTATION PROVINCIALE DES QUESTIONS DE SANTÉ
5. QUESTIONS PARTICULIÈRES
  - (i) Omissions
  - (ii) Exception relative au traitement médical
  - (iii) Le consentement à sa propre mort
  - (iv) Aide et encouragement et conseil
6. CONCLUSIONS

## ANNEXES

- A) Brochure de Mourir dans la dignité
- B) Remarques concernant le «Préambule» proposé au Code criminel